



Frais de notaire pour achat d'un bien dans une copropriété

Par **Madoh**, le **01/02/2016** à **21:13**

Bonjour, Tout d'abord merci pour votre site qui s'avère très utile. Toutefois, je souhaiterais savoir si les notaires appliquent un taux et un barème différent si l'on achète un logement dans une copropriété ou si on achète une maison ancienne.

Le notaire de mon vendeur m'annonce un montant plus élevé que celui établi lors du compromis de vente en prétextant un barème différent parce que dans une copro ? Est ce normal ? Montant de l'achat 46500€ dans le 76. Merci d'avance de votre retour.

Cordialement

Par **janus2fr**, le **02/02/2016** à **07:37**

Bonjour,

Dans le cas d'un achat en copropriété, il y a un peu plus de travail pour le notaire et des frais supplémentaires (état daté à demander au syndic par exemple).

Par **Madoh**, le **02/02/2016** à **12:21**

Merci de votre retour rapide. Mais l'état daté était dans le dossier lors de la signature du compromis de vente. Je souhaite surtout savoir s'il y a des barèmes différents pour l'achat d'un logement. Parce que du coup le taux et donc le montant n'est plus celui indiqué sur le compromis.

De plus à ma connaissance, l'état daté est à la charge du vendeur et non de l'acheteur donc pourquoi le notaire prendra encore un % là dessus à mes frais ?

Merci d'avance de votre aide